

Procès-Verbal de la réunion du 9 Mars 2020

Présents : Messieurs, Gérard GARCIA, Alain PUJOL, Frédéric SCHWERTZ, Gérard LATIEULE, François VEISSIERE, Mesdames, Catherine LAMOULIE, Nathalie GOURDOU, Edith BRISSIAUD, Brigitte D'HENIN, Linda BELHABCHI

Secrétaire de séance : M. Frédéric SCHWERTZ

Lecture, approbation et signature du procès-verbal du précédent conseil.

Lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération portant sur l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Pour à l'unanimité.

1/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA M 14

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le receveur principal M. Subias et montre qu'il est en tout point identique au compte administratif de la commune et demande aux élus de passer au vote.

Par 10 Voix POUR le compte de gestion est adopté.

Monsieur le Maire présente le compte administratif mais ne participe pas au vote. Monsieur Gérard Latieule, le doyen, préside la séance.

<u>Fonctionnement</u> : Dépenses : 410.188,00	Recettes : 488.403,50	Excédent 78.215,50
Excédent 2018 reporté : 264.636,60		

Excédent global 2019 de 342.852,10 euros

<u>Investissement</u> : Dépenses : 91.726,36	Recettes : 124.833,95	Excédent : 33.107,59
Déficit 2018 reporté : 77.242,44		

Déficit global 2019 de 44.134,85 euros

Restes à réaliser :

- 4.000 € en dépenses de fonctionnement
- 14.000 € en recettes d'investissement

Report au 002 Recettes de fonctionnement de 308.717,25 €

Report au 001 Dépenses d'investissement de 44.134,85 €

Au 1068, besoin de financement (recettes d'investissement) : 34.134,85 €

⇒ L'assemblée délibérante vote **à l'unanimité** le compte administratif 2019 (**9 VOIX POUR**)

2/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA M 49

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le receveur principal M. Subias et montre qu'il est en tout point identique au compte administratif de la commune et demande aux élus de passer au vote.

Par 10 Voix POUR le compte de gestion est adopté.

Monsieur le Maire présente le compte administratif mais ne participe pas au vote. Monsieur Gérard Latieule, le doyen, préside la séance.

<u>Fonctionnement</u> : Dépenses : 102.058,55	Recettes : 106.767,46	Excédent 4.708,91
Excédent 2018 reporté : 72.749,52		

Excédent global 2019 de 77.458,43 euros

<u>Investissement</u> : Dépenses : 21.371,28	Recettes : 68.753,48	Excédent de 47.382,20
Excédent 2018 reporté : 62.670,01		

Excédent global 2019 de 110.052,21 euros

Restes à réaliser : 0.00 €

⇒ L'assemblée délibérante vote **à l'unanimité** le compte administratif 2019 (**9 VOIX POUR**)

Le Maire souligne que l'excédent de fonctionnement s'épuise petit à petit et que peut-être, dans les années à venir, il faudra augmenter le tarif de l'eau.

Report au 002 Recettes de fonctionnement de 77.458,43 €

Report au 001 Recettes d'investissement de 110.052,21 €

3/ AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

M 14 : 308.717,25 € (002 Recettes de fonctionnement)

Votés à l'unanimité (10 VOIX POUR)

Le Maire souligne que l'essentiel de ce report servira à financer le chemin piétonnier qui a été capitalisé depuis deux années consécutives.

M 49 : 77.458,43 € (002 Recettes de fonctionnement)

Votés à l'unanimité (10 VOIX POUR)

4/ Délibération portant sur un don fait à la famille de Louis Miquel

Monsieur le Maire expose aux conseillers que l'habitation de la famille de Louis Miquel l'agent apprenti de la commune a subi un incendie dans la nuit du samedi 29 février 2020. Tous les habitants sont sains et saufs mais ils ont tout perdu.

Afin de les aider jusqu'à la prise en charge par les assurances, le Maire propose de faire un don de 500.00 euros.

À l'unanimité les élus votent en dépenses la somme de 500.00 € sur l'article "658821 - Secours d'urgence".

5/ Délibération portant sur la nomination d'un mandataire suppléant de régie et sur la réhausse de l'encaisse de régie

Monsieur le Maire informe le conseil que la régie dénommée "Photocopies, extraits cadastraux, publications" a été contrôlée par un agent du trésor public en date du 05 02 2020.

Selon son compte-rendu, il est nécessaire de :

- nommer un régisseur suppléant au régisseur remplaçant car l'absence de mandataire génère un risque important de non fonctionnement de la régie en cas d'absence du régisseur.

M. le Maire propose de nommer Mme TRANNOY Marie-Thérèse.

Vote **POUR** à l'unanimité.

De plus, le contrôleur stipule qu'un dépôt en trésorerie doit être fait trimestriellement au lieu d'annuellement comme actuellement. Le dépôt devrait être en moyenne de 91 € mais pour être plus cohérent avec la régie de notre commune, il soumet de réhausser l'encaisse à 100 euros ; ce que le Maire propose.

Vote **POUR** à l'unanimité.

6/ Délibération portant sur l'approbation de la mise à jour du PCS

Le Maire explique que la commune s'est engagée à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

À ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- ✓ Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise (DICRIM distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la population)
- ✓ Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du Maire et après avoir délibéré **DÉCIDE d'adopter à l'unanimité** la proposition.

M. Gérard LATIEULE, conseiller municipal, informe les élus que le SMMAR a déployé SHYVAA qui est un outil alimenté depuis les réseaux de mesures (stations hydrométriques, pluviomètres) du Service de Prévision des Crues (SPC) et du SMMAR. Il aide à la décision auprès des décideurs et d'informations pour le grand public. SHYVAA renseigne en quasi temps réel les informations (hauteurs, débits et pluviomètres) issues des stations de mesure du territoire. Il permet d'accéder aux données relevées lors d'évènements passés.

Pour ce faire, consulter le site internet <https://shyvaa.smmar.fr/gestionnaire2.27/>.

Depuis ces dernières années et après les diverses intempéries, le SMMAR travaille sur la réduction de vulnérabilité des habitations des particuliers. Une carte sera remise à la commune qui définit les logements se trouvant dans la zone. Le SMMAR propose un diagnostic du PPRI qui permettra des mesures de protection contre les inondations des solutions.

Une réunion sera organisée pour en informer les habitants de l'Allée des rosiers, de l'Avenue des Platanes, de la Placette Paul Riquet.

Point sur l'installation d'une station de dépotage sur la commune :

Le Maire, Catherine Lamoulié et Alain Pujol se sont rendus à une réunion sur le site de VNF à Toulouse. Il a été convenu que les eaux noires de dépotage des bateaux de location ne seront pas déversées dans le réseau d'assainissement de la commune. C'est une cuve spéciale d'assainissement qui recueillera les eaux noires. La situation d'Argens étant particulière, une réunion définira la gestion globale du site.

Divers :

Mme Lamoulié intervient pour faire le compte-rendu des AG où elle s'est rendue :

- MJC : bon rapport moral et financier avec de nombreuses animations attrayantes. 8 personnes supplémentaires sont entrées au conseil d'administration et une personne de plus au bureau.
- Pétanque : en progression. Jusqu'à 34 joueurs en Août et Septembre. L'équipe est satisfaite des nouvelles installations. Voir avec le technique pour un problème avec les lampadaires.

M. le Maire donne la parole à M. Beliah, Président de l'association LTLS afin qu'il s'exprime à propos de son AG : bon rapport moral et financier. Ils sont passés de 51 à 56 adhérents. Le bureau est reconduit dans son intégralité avec un vice-président supplémentaire qui est M. Jacques Barrière.

Mmes Belhabchi et Lamoulié se sont rendues à la pose de la première pierre de la crèche de Roubia. Le chantier devrait être terminé dans 1 an et demi. La capacité de la crèche sera de 16 enfants.

Séance levée à 19 H 45.